

Le SRADDET, l'échelon régional de la planification

En janvier 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) faisait de la Région le chef de file de l'aménagement du territoire. En août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) créait le document d'aménagement du territoire d'échelle régionale : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Qu'est-ce que le SRADDET ? Quel SRADDET pour la région Occitanie ? Quelle contribution, quels attendus pour le Gers ? Eclairage, vous propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Qu'est-ce que le SRADDET ?

Le SRADDET est un document de planification d'échelle régionale, élaboré par la Région et approuvé par l'Etat. De nature transversale, il porte la stratégie régionale d'aménagement. Il contribue à la cohérence territoriale des grands ensembles régionaux et vise l'égalité et l'équité des territoires. Le SRADDET intègre les politiques publiques régionales inscrites dans les autres schémas régionaux tels que les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), Air Climat Energie (SRCAE), le plan déchets. Il est opposable aux documents d'urbanisme locaux. Parmi les 11 thèmes dont la Région doit se saisir pour réaliser le SRADDET, la gestion économe de l'espace, le désenclavement des territoires ruraux et l'égalité des territoires constituent des nouveautés au niveau régional. Le SRADDET s'articule autour d' :

- un rapport de présentation qui dresse l'état des lieux régional, énonce la stratégie et fixe les objectifs de moyen et long terme de la Région ;
- un fascicule, qui rassemble les règles générales opposables aux documents d'urbanisme locaux ainsi que leurs modalités de suivi ;
- une carte synthétique à l'échelle 1/150 000^{ème} non prescriptive ;
- annexes.

Quel SRADDET pour la région Occitanie ?

Pour la Région Occitanie, le SRADDET constitue, notamment une opportunité pour enrichir le projet régional et construire une stratégie d'avenir partagée, pour bâtir les futures politiques contractuelles et pour territorialiser l'action publique afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires. La démarche « Occitanie 2040 » traduit cette ambition à travers 3 défis interdépendants et un 4^{ème} qui leur est transversal : comment faire pour que le brassage de la population soit facteur de promotion pour tous ? Comment construire la réciprocité territoriale ? Comment conforter le rayonnement régional ? Comment faire de la région Occitanie une région résiliente face au changement climatique ? La région Occitanie construit son SRADDET en conjuguant une approche appuyée sur les schémas sectoriels qu'elle portait précédemment et une approche territorialisée. Elle vise aussi à co-construire le projet régional en positionnant la concertation (nov. 2017-mai 2018) au-delà des obligations réglementaires en associant toutes les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les citoyens. Par ailleurs, pour lier stratégie et mise en œuvre, la concertation porte

11 thèmes à traiter

L'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité et le développement des transports, l'énergie, le changement climatique, la pollution de l'air, la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets



3 défis :

- l'accueil
- les interdépendances
- les ouvertures

1 défi transversal :

l'atténuation et adaptation au changement climatique

2 approches

- thématique : mobilité/ transports, biodiversité, énergie, déchets, foncier et aménagement
- territorialisée : territoires de contractualisation et typologies de territoire

Démarches

de concertations associées :

- Assises régionales de l'eau
- Région à énergie positive
- États généraux du rail et de l'intermodalité
- Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance
- Eviter Réduire Compenser
- ...

également sur les futures politiques contractuelles régionales. De plus, pour alimenter le projet elle se nourrit de toutes les démarches de concertation récentes ou en cours. Forums, ateliers thématiques et territoriaux, MOOC et cafés citoyens, journée technique constituent le dispositif de concertation.

Le SRADDET, dont l'approbation par la Région et l'Etat est fixée en juillet 2019, nécessite plusieurs étapes : définition des enjeux et de la stratégie régionale, concertation, avis des personnes publiques associées, une enquête publique, approbation.

Quelle contribution pour le Gers ?

Dans le cadre de la concertation, les 2 métropoles régionales, les EPCI compétents en matière de PLU, les EPCI et les Syndicats mixtes en charge des SCoT ont un rôle réglementaire particulier : 3 mois leur sont accordés pour formuler des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma. Aussi, au regard du caractère structurant et prescriptif du SRADDET ainsi que du poids du département du Gers dans la grande Région Occitanie (3,3 % de la population et de l'économie), une démarche collective s'est révélée naturelle à côté des contributions individuelles.

Cette démarche pilotée par le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, réunit les élus gersois quelle que soit leur structure et les représentants des personnes publiques associées d'ordinaire aux réflexions de planification. Le travail sur la base de la future contribution commune s'est appuyé sur l'analyse de la loi, de la note d'enjeux de l'Etat, des différents supports mis à disposition a posteriori des temps d'échanges avec la Région et des premiers éléments de diagnostic du SCoT de Gascogne. La mobilité, l'eau et l'agriculture constituent les trois enjeux majeurs partagés. La contribution gersoise, au-delà de faire intégrer ces enjeux au SRADDET, vise à renforcer, dans la stratégie régionale, la réciprocité et solidarité nécessaires entre l'urbain et le rural et à l'articuler au niveau national, régional, métropolitain et local. Elle est réalisée à plusieurs mains, puisque chaque partie prenante est sollicitée lors d'étapes de rédaction intermédiaires pour l'enrichir au regard de ses propres enjeux et positionnements, mais également au regard des temps de travail proposés par la Région. Avant d'être transmise à la présidente de la Région Occitanie par courrier co-signé par l'ensemble des parties prenantes, la contribution gersoise sera finalisée et validée lors d'une réunion des partenaires le 22 juin 2018.

Parties prenantes de la contribution gersoise

- Elus communaux
- Elus intercommunaux
- Elus départementaux
- Elus régionaux
- Parlementaires
- Elus de structures porteuses de scot
- Représentant de l'Etat
- Représentants des chambres consulaires
- Association des maires 32 et des maires ruraux
- Acteurs de l'aménagement 32

Les 3 axes de la contribution gersoise

- SRADDET et SCoT, quel rôle quelle complémentarité ?
- SRADDET Occitanie, quels enjeux pour le territoire gersois ?
- SRADDET Occitanie, quelles conséquences de la méthodologie sur le territoire gersois ?

Autres démarches collectives

- InterSCoT du Grand Bassin Toulousain
- Conférence des SCoT Occitanie

En savoir + :

- [Le SRADDET](#)
- [Occitanie 2040](#)

